



PRESTATION DE SERMENT

DES CONDITIONS INACCEPTABLES !

Ce mardi 21 octobre 2025, plusieurs agents de tous corps confondus du centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan se sont rendus au tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan pour effectuer leur prestation de serment, à caractère obligatoire pour l'exercice de leurs fonctions.

Force Ouvrière ne remet nullement en cause de cette prestation, mais dénonce fermement les conditions dans lesquelles elle s'est déroulée.

En effet, des personnes extérieures à l'administration pénitentiaire, notamment des familles, un ancien détenu et des avocats étaient présentes dans la salle lors de la cérémonie.

Une telle situation est inacceptable, car elle expose directement les identités des agents à des tiers totalement étrangers à l'institution.

FO Justice CP Mont-de-Marsan exige :

- Que les prestations de serment soient désormais organisées, dans un cadre sécurisé et adapté.

- Qu'une attention particulière soit portée à la protection de l'anonymat et de la sécurité des personnels pénitentiaires.

Il est impensable que des agents, dont la mission quotidienne consiste à assurer la sécurité et à gérer des personnes détenues, puissent voir leurs identités divulguées publiquement.

Cette situation représente une mise en danger manifeste des personnels, d'autant plus au regard de certains événements récents survenus dans d'autres établissements.

Le syndicat FO Justice CP Mont-de-Marsan ne saurait accepter une telle négligence et fera remonter l'incident aux plus hautes instances afin d'obtenir des explications et des garanties pour l'avenir.

Nous serons particulièrement vigilants quant au déroulement des prochaines prestations de serment, afin que la sécurité et la confidentialité des agents soient pleinement respectées.

